



ACADEMIE DE CRETEIL

N° 3 Décembre 2007

Gagner plus en travaillant plus, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne :dans l'accompagnement éducatif si les personnels enseignants sont payés en HSE défiscalisées d'autres intervenants comme les COP, les CPE, etc. non assujettis aux heures supplémentaires, le sont sur la base de vacations à un taux équivalent à la moitié d'une HSE!

25% en plus par heure supplémentaire : une réalité pour tous ?

Gilles Forhan

Mutations interacadémiques:



Fermeture des serveurs lundi 10 décembre à 12h

Lundi 17 décembre date limite du retour à la DPE des documents visés par le chef d'établissement.

Du 9 janvier 17h au mercredi 16 janvier 2008 affichage des barèmes retenus. Attention la période de contestation est très courte.

Contactez-nous par mail ou par NOTRE SITE RENOVE vous y trouverez une mine d'informations tant pour les mutations (barres inter ou intra) que pour la carrière ou les retraites......

Appel des sections syndicales académiques de Créteil

CGT Educ'Action, SNFOLC, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU SUD Education, SNCL-FAEN, CNGA-CFE-CGC, CNT Education SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNPEFP-CGT, SNETAA-EIL, SUNDEP

Non à la généralisation du bac pro en 3 ans ! Oui : Maintien des BEP 2 ans et des BAC PRO 2ans

Pour les personnels, cette décision brutale de supprimer les BEP et de généraliser le Bac Pro en 3 ans manifeste la volonté de supprimer le plus rapidement possible 25 % d'heures d'enseignement en LP, de supprimer un poste sur quatre de PLP. Elle va à l'encontre de la revalorisation de l'enseignement professionnel.

Signez et faites signer la pétition avant le 11/01/2008. Elles seront remises au RECTEUR lors du Rassemblement du 15 janvier 2008 au Rectorat.

Temps partiel: faire la demande avant le 9 janvier 2008

La circulaire rectorale du 4 décembre signale que les personnels souhaitant exercer leurs fonctions à temps partiel à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 doivent en faire la demande auprès de leur chef d'établissement ; sont concernés les temps partiels de droit ou sur autorisation.

Renseignez-vous pour ne pas dépasser la date fixée par le rectorat. (circulaire n°2007-163 du 4 décembre)

Promotions à la Hors classe

La campagne de renseignement sur i-prof est ouverte et se terminera le 7 janvier pour les agrégés et le 10 février pour les autres corps. Aucun accusé de réception ne sera envoyé.

L'actualisation précoce des données personnelles saisies dans l'application I-prof permet une prise en compte effective de ces informations préalablement à l'ouverture de la campagne de promotion. (circulaire N°2007-162 du 3 décembre)

Changement de corps les inscriptions se feront en janvier Renseignez-vous sur ces possibilités de promotion interne.

Retraités: Les retraites sont revalorisées, chaque 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.



Il semblerait que les retraites ne seront augmentées en 2008 que de 1,1 % au lieu de 1,6 % pour raison de "trop perçu"!Joyeux Noël!



Syndicat National des Collèges et des Lycées



